Texte de la question.

Madame Marisol Touraine interroge Monsieur le ministre de l'Éducation nationale sur l'avenir que le Gouvernement entend réserver aux contrats des 20 000 « emplois de vie scolaire ». Les EVS sont aujourd'hui reconnus de grande utilité par tous les acteurs de l'éducation, parents, enseignants, directeurs d'école et principaux de collège. Les EVS participent, notamment, à une meilleure prise en charge des enfants handicapés en milieu scolaire par un accompagnement individualisé, et de ce fait, s'inscrivent dans les objectifs fixés par la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005.

Or, le non renouvellement de ces emplois perturbe le bon fonctionnement des classes. Aussi, Madame Marisol Touraine lui demande les mesures qu'il entend prendre pour garantir la pérennité de ces emplois.

Par ailleurs, alors que les contrats « emploi jeune » pouvaient aller jusqu'à une durée de cinq ans, ces contrats « emploi de vie scolaire », d'une durée maximale de trois ans, ne permettent pas à ceux qui les exercent de prétendre à une intégration dans la fonction publique par la voie d'un concours interne puisqu'ils sont dans l'incapacité de justifier des quatre années nécessaires passées au service d'une administration. Marisol Touraine demande au ministre de l'Éducation nationale quelles mesures il entend prendre pour que ce dispositif ne soit pas la porte ouverte à une nouvelle précarité au sein de l'éducation nationale.